

SEMINAIRE SCOT ET METROPOLISATION

7 décembre 2017
Gières

Témoignage

Pôle métropolitain de Nancy

Echanges sur la contribution du Sud Isère et de la grande Région de Grenoble au SRADDET

Temps introductif

Qu'est-ce que le SRADDET ?

Temps 1 : Partage d'éléments de diagnostic

Temps 2 : Cadre du projet de contribution au SDRADDET et des échanges

Temps 3 : Ateliers sur les attendus particuliers sur les thèmes portés par le SRADDET & Débat sur le positionnement par rapport aux priorités à porter vis-à-vis du SRADDET

- Aménagement du territoire
- Mobilité et infrastructures de transport

Document réalisé avec le concours de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Cadre de la matinée

NB / Le texte qui suit est le verbatim d'un séminaire de l'EPSCOT de la Grande Région de Grenoble traitant des impacts du phénomène de métropolisation sur les politiques publiques en s'appuyant sur les expériences du Scot Sud 54 (Nancy) et sur le projet d'une contribution aux travaux du SRADDET de la région AURA.



Les conditions d'enregistrement des débats n'ont pas toujours permis d'identifier les personnes qui ont pris la parole : en ce cas nous mentionnons ces interventions avec le libellé « Réaction » - que les personnes concernées veuillent bien nous en excuser, l'important en l'état étant de rendre compte de la diversité des prises de position.

Paul BERTHOLLET, Adjoint de Gières

Je saisis l'occasion de présenter Gières, une petite commune de 6300 habitants membre de Grenoble-Alpes-Métropole, qui reçoit ce séminaire.

Je salue également notre hôtesse, une agricultrice qui a redonné vie au château des Arènes où nous nous trouvons. Il reste quelques endroits de ce type sur la commune.

Je crois que tout le monde a pu circuler facilement aux abords donc je souligne aussi la qualité du travail et l'efficacité des équipes de Grenoble-Alpes Métropole, qui ont récemment rénové la rue adjacente au château et que l'on peut féliciter.



Yannik OLLIVIER, Président du SCoT

Je rappelle que deux séminaires du SCoT se sont déjà tenus, chacun ayant bénéficié d'un « succès d'estime ». Je continue à penser que les pôles métropolitains sont des institutions d'importance. Si l'on regarde une carte de France, on se rend compte rapidement que la Région Auvergne Rhône-Alpes est la dernière à s'intéresser aux pôles métropolitains, dont un exemple nous sera présenté par madame Rachel OUEZMANE pour la région de Nancy.

Bien que nul ne soit prophète en son pays, il nous faudra convaincre et je suis persuadé de la justesse du combat que mène le SCoT de Grenoble. Cela prendra du temps et nous devons avancer sereinement auprès de l'ensemble des élus pour rallier le territoire.

Ce premier point nous prendra la première partie de la matinée.

Ensuite, Le SCoT s'étant engagé d'ici à la fin du mois de décembre à faire une contribution au SRADDET, il a demandé à l'ensemble de ses adhérents de nous faire part de leurs apports. Nous avons pour le moment reçu la contribution du Grésivaudan.

Il demeure que nous devons rédiger notre propre contribution. C'est la raison de la présence parmi nous de nombreux techniciens qui soutiennent avec bonheur nos travaux et en particulier l'AURG.

Rappel des précédents séminaires



Philippe AUGER, directeur de l'Établissement public du SCoT

Je souhaiterais simplement rappeler que nous nous sommes déjà rencontrés deux fois, en 2016 et en 2017, sur ces questions de métropolisation, de politiques publiques et d'adaptation de ces politiques à des territoires en mutation.

Le premier séminaire qui s'est tenu le 31 Mars 2016 à Brézins nous a permis d'enrichir la réflexion en plusieurs temps :

- Un temps de travail avec le géographe **Martin VANIER**, animateur du séminaire.
- Les témoignages de représentants de territoires avec **Stéphane BOIS**, directeur du Pôle métropolitain Nantes/Saint-Nazaire et **Hervé BARIOULET**, directeur Stratégie et territoires du Grand Besançon pour le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté.
- **Benoît PARENT**, directeur de l'AURG, a dressé un portrait des territoires en mutation et en interaction pour caractériser l'impact massif de la décentralisation.
- **Magali TALANDIER** a apporté à ces questions le regard de la science économique par une étude comparative menée sur 130 agglomérations françaises.

Nous nous sommes revus le 10 février 2017 à Grenoble, où nous avons accueilli :

- **Romain LAJARGE**, professeur ENSAG, animateur du séminaire, qui nous a questionnés sur le fait métropolitain et les rapports avec les grands territoires voisins ;
- **Benoît PARENT**, directeur de l'AURG, pour un exposé sur le fait métropolitain et ses impacts sur la grande région grenobloise ;
- Sur la question des coopérations inter-territoire, le directeur du SEPAL, établissement porteur du SCoT Lyonnais **Emmanuel GIRAUD** qui pilote aussi l'InterSCoT ;
- Sur la question de l'inter SCoT-PNR Sillon Alpin, une table-ronde réunissant **Frédéric PONTOIRE**, AURG / **Colombe BUEVOZ**, AURG / **Isabelle DUNOD**, ASADAC-MDP73, qui nous a donné l'occasion d'échanger avec plusieurs élus de Savoie ;
- **Murielle PEZET-KHUN**, Directrice d'études à l' AURG, sur les avancées de la Région grenobloise avec des projets d'actions interterritoriales menés à des échelles plus larges que les EPCI ;
- **Hervé NADAL** et **Vincent CUFFINI-VALERO**, Mensia Conseil (un cabinet conseil qui a notamment œuvré pour Grenoble-Alpes Métropole) pour un exposé argumenté sur les moyens d'une conduite de projets entre territoires avec les pistes ouvertes par le SCoT Sud 54-Nancy.

Ces rencontres, enrichies de nombreuses interventions d'élus, ont fait l'objet de comptes-rendus qui sont toujours à votre disposition, notamment sur notre site Internet :

<http://scot-region-grenoble.org/espace-documentaire/>

Nous vous proposons aujourd'hui de prolonger notre parcours en évoquant l'expérience de Nancy avec Madame **Rachel OUEZMANE**, qui va nous présenter la démarche du SCoT Sud54 porteur du SCOT vers la mise en place d'un pôle métropolitain.

Nous évoquerons ensuite la proposition de contribution au SRADDET réalisée avec l'appui technique de l'Agence d'Urbanisme. La Région attend en effet des territoires des remontées au-delà des réunions publiques qui se sont tenues en juin ou septembre dans les territoires.

Annexe 1 : quelques images extraites du film présenté

Annexe 2 : témoignage de Rachel OUEZMANE, pôle métropolitain de Nancy

Questions de l'assistance à Mme Rachel OUEZMANE

Vous avez parlé de tarification de transports, s'agit-il d'une tarification intégrée de tous les territoires ?

Rachel OUEZMANE : Chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité a sa propre tarification. Nous visons certes l'harmonisation des tarifications à long terme, mais nous sommes en train de décider de ce que nous attendons. Ce n'est pas encore tranché car il s'agit de travaux qui commencent aujourd'hui. Le mandat que nous avons est justement de mener ces travaux-là. Il y a une consultation qui est en cours pour choisir un bureau d'études afin d'élaborer une feuille de route d'ici la fin de l'année 2018.

Question : Je crois savoir qu'avec le Grand Nancy, il y a un projet de fusion ?

Rachel OUEZMANE : Sur le Grand Nancy, il commence tout juste à être question de l'évolution du périmètre. Cela ne fait pas longtemps que l'on peut en parler sans que cela fasse trop polémique. Le Grand Nancy est au centre de notre périmètre (vous avez en bleu foncé l'agglomération au sens géographique.)

Sur l'Est du Territoire, on a un PETR qui est plutôt dans une logique de prise de compétence. Sur le tourisme, il exerce la compétence -même si dans ses statuts ce n'est pas exactement comme ça- et il mène toutes les actions pour ses communautés membres. Sur les politiques air-climat-énergie c'est pareil. On est vraiment dans une logique d'intégration de compétences à l'échelle du PETR et de communauté d'agglomération même si on n'y est pas encore.



Sur le Sud-Ouest, on a un Pays qui est dans une logique de mutualisation d'ingénierie, pas dans des logiques de transfert de compétences. **Question : là on est dans le rural ?** En fait, chez nous, il y a de l'urbain et du rural partout.

Au Nord on développe un peu cette approche-là, même si l'on s'agit d'un pays historiquement très structuré, qui aujourd'hui est en restructuration, qui a revu un peu ses outils du fait de l'intégration des intercommunalités et qui a dû s'engager dans le renforcement de l'ingénierie.

La question n'est donc pas du tout posée en ces termes puisque les Pays-PETR sont plutôt vus comme des outils au service des EPCI pour mener un certain nombre de politiques. En revanche à terme la question se posera peut-être. En qui concerne la question du périmètre

des intercommunalités : elle se pose à nous mais c'est balbutiant, il n'y a pas chez les élus de position unanime mais la nouveauté est que le débat est autorisé.

Question : Les 9 AOM couvrent-elles tout le territoire et le département est-il aussi AOM ? Chez nous sur le papier c'est pareil mais en fait il y a du Département de partout.

Rachel OUEZMANE :—Vous l'avez dit, chez vous comme chez nous, le Département est partout, et il y a une proximité entre le Président du Département et les territoires, la structuration du Département fait qu'on travaille avec tout le Département. Là l'objectif est plutôt de conventionner avec le Département pour voir comment travailler avec lui sur différents sujets.

Pour ce qui concerne les transports, c'est vraiment chez nous une compétence pleinement exercée par la Région. Le Département, hormis pour les PMR, n'a vraiment plus de compétence. Ce n'est peut-être pas structuré de la même manière sur votre région.

Sur l'économie, le Département avait, au regret de tout le monde, dissous l'Agence Economique départementale.

Vous faites bien se souligner ce point car il y a vraiment une volonté de travail forte avec le Département, mais sur des thématiques où le Département n'est plus vraiment compétent, et nous avons travaillé sur une convention portant sur les modalités de partenariat. Nous y associons bien évidemment les services du Département qui sont intéressés, par exemple sur la question du numérique ou encore sur le tourisme.

Question : Sur l'économie, vous avez abordé la question d'une stratégie d'accueil. Comment cela se passe-t-il sur le plan financier, quelle est la répartition de la ressource, des taxes ?

Rachel OUEZMANE : Cette question a été évoquée en période de préfiguration car un certain nombre d'intercommunalités ont souhaité que nous puissions exercer une compétence pour gérer les zones qui pourraient être identifiées, en tout cas les nouvelles zones d'intérêt. Mais il n'y a pas encore d'accord là-dessus pour l'instant. Nous n'avons pas pris de compétence. Nous allons d'abord travailler sur cette stratégie d'accueil. C'est une perspective à laquelle est attachée le premier vice-Président qui devrait prochainement prendre la présidence du Syndicat Mixte dans le principe de la présidence tournante. Mais je ne sais pas encore de quelle manière nous allons approfondir le sujet. Le premier Vice-président en charge de l'accueil des entreprises va regarder comment on mène les premières actions en 2018 pour ne pas être que dans la stratégie mais aussi dans l'opérationnel, ce qui est une grande nouveauté pour nous en tant que syndicat de SCoT.

Toutefois, on ne s'est jamais interdit, au Syndicat Mixte, de faire des études pour voir quels étaient les intérêts et enjeux. Mais aujourd'hui, même si nous n'avons pas pris de compétence économique, nous abordons tout de même les aspects financiers, notamment en raison de la diversité des situations financières des EPCI. Cela nous a amenés à faire évoluer le principe de la cotisation et à commencer à instaurer un principe de solidarité financière. Mais il faut en premier lieu créer de la confiance pour vérifier que c'est une bonne idée.

Réaction : La difficulté est que les EPCI n'ont pas la main sur la richesse du territoire et tant qu'on gardera ces attributions de compensation sacralisées, les effets de la péréquation seront forcément limités.

Question : Est-ce qu'il y a eu contractualisation avec le Département et la Métropole ?

Rachel OUEZMANE : Pour l'instant il n'y a eu aucune contractualisation entre le Département et la Métropole. Mais pour le moment cela porte sur des champs d'actions qui ne relèvent pas du tout de la compétence du pôle métropolitain. Cependant, le Département s'est toujours montré intéressé par les questions économiques. Et pour nous l'intérêt d'écrire une convention est de venir préciser ce qui fait sens pour l'avenir dans le partenariat entre les territoires et le Département. Nous avons revu notre copie par rapport au début des travaux de préfiguration du SCoT en 2007 et vraiment les actions sont pensées aujourd'hui au service des intercommunalités, le Département et la Région étant des partenaires privilégiés.

Réaction : Je raisonne un peu à chaud : je trouve qu'il y a un décalage entre le film de départ où il y a un certain enthousiasme et une certaine simplicité, avec une démarche de pôle métropolitain très pragmatique : on se réunit, l'essentiel est de dialoguer, on voit ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous sépare et comment on peut avancer très concrètement avec une structure légère de 4-5 personnes. Mais quand on voit ensuite l'application pratique que vous nous présentez pour Nancy on se dit que c'est plus compliqué qu'il n'apparaît : un Bureau, 84 élus, on rentre dans les compétences, on se demande s'il ne faudrait pas commencer par une réforme administrative supprimant l'échelon du Département ou de la Région... Si j'en suis surpris, c'est aussi parce que vous n'êtes qu'au début du processus. Ça m'apparaît plus compliqué que je ne l'imaginai. Compliqué sur des thèmes qui sont certes compliqués dans tous les territoires en particulier sur le transport, alors qu'il y a des thèmes qui sont plus transversaux et sur lesquels on peut davantage arriver à se mettre d'accord, tels que la culture, la santé, l'emploi.

Rachel OUEZMANE : Comme on se veut une structure souple, on ne peut pas aller tous azimuts sur les sujets, et nos territoires ne sont pas forcément les mêmes que les vôtres. Par exemple, nous avons très peu de commissions. Je ne sais pas comment vous fonctionnez, Cependant nous avons un bureau et une réunion des présidents d'intercommunalités. Et si on travaille par exemple sur le numérique, on va avoir le Vice-président en charge du numérique dans sa propre intercommunalité, on a des élus qui ne sont pas forcément membre du Syndicat mixte. Je ne pense pas que ça complexifie la gouvernance. Elle a simplement été adaptée aux pratiques qui étaient les nôtres au moment de la préfiguration du SCoT. En revanche, si nous avons créé un pôle métropolitain à côté du Syndicat Mixte, cela aurait été une autre structure.

Réaction : Je me demande (mais ce n'est pas le cas dans l'ouest de la France où la démarche de pôle métropolitain est très engagée) si cette situation n'a pas été favorisée par le fait que l'Est de la France a subi une situation industrielle difficile ?

Rachel OUEZMANE : Comme beaucoup de régions dans l'Est, effectivement nos indicateurs ne sont pas au beau fixe, c'est un constat. L'autre constat est que la France s'arrête aux frontières de notre région, puisque nous avons au nord le Luxembourg et toute la frange avec l'Allemagne, et nous avons surtout la continuité avec Bâle qui est un autre centre dynamique. Enfin, du côté de Reims, on est déjà dans la grande Région Parisienne. Nos potentiels et vecteurs de développement économique forts sont donc plutôt aux limites de nos périmètres.

Mais nous ne sommes pas encore dans des indicateurs négatifs. Nous essayons de dire qu'il y a urgence à nous organiser. Nous avons intérêt à dire évidemment que nous fonctionnons bien ensemble. Cela ne veut pas dire que c'est gagné d'avance mais il y a aussi des habitudes de travail depuis des années. Le premier défi a été porté en 2000 par trois personnalités

locales qui sont le Président du Département Michel DINET, le Président du Grand Nancy André ROSSINOT et le président de l'association des maires qui ont souhaité créer un SCoT à cette échelle et ont donné un souffle à ce projet-là, ce qui n'était pas simple. Ils ont créé progressivement cette « coopérative des 20 » qui a démontré la complémentarité et l'intérêt de se connaître et de s'écouter.

Réaction : Il y a eu chez nous aussi une volonté politique lorsqu'il y a 10 ans en arrière le Maire de Grenoble, le Président du Département et le Président de l'Agglomération se sont entendus sur le quai de la gare : c'est comme ça qu'est sorti Minatec. S'il n'y a pas cette volonté politique, on peut bien se rencontrer tous les deux mois, le reste du temps on est sur une autre planète...

Réaction : Juste une information : Il faut rappeler que le Président de votre Conseil Général de l'époque (aujourd'hui décédé) Michel DINET était un des rares Présidents de Départements qui étaient pour la suppression des Conseils généraux. Il le disait haut et fort. On a reçu récemment l'ancien président de l'assemblée des conseils généraux qui nous l'a rappelé ; ça facilitait peut-être les choses et ça donnait un positionnement particulier à votre Département.

Jérôme DUTRONCY : Je serai court car nous devons passer au SRDADDET mais je voudrais dire en forme de transition, si vous le permettez, qu'on aurait tort quoi qu'il en soit de penser qu'un modèle quel qu'il soit puisse s'appliquer à tous les territoires. Malgré tout, à travers cette présentation, je vois des similarités avec les sources d'inspiration du SCoT de la région Grenobloise et à travers ce que nous avons vécu, il me semble que dans votre présentation, on aurait pu quasiment changer le mot Nancy par Grenoble et mettre Isère à la place de Lorraine.

L'enjeu, la réflexion et l'état d'esprit, devraient pouvoir s'adapter à notre territoire tout autant. Pas parce qu'on aurait une volonté ici de fusionner nos intercommunalités pour quelque chose de plus grand, parce que c'est le risque que tout pôle métropolitain a vécu avec les critiques de la grande structure qui serait loin des intérêts de l'habitant, du citoyen, et qui ne prendrait plus du tout en compte la diversité urbaine, rurale..., et également le risque que tout soit concentré dans la ville-centre – ou désormais la métropole-centre.

Moi, je crois plutôt que l'exemple de la Multipole de Nancy démontre que l'on peut arriver à quelque chose de léger mais qui permet de discuter d'enjeux qui ne peuvent pas se traiter à l'échelle d'une seule intercommunalité, et qui réponde à des besoins de bassins de vie qu'il est important de définir car vous avez souligné que le développement territorial se fait quasiment intégralement à cette échelle. Je pense que l'on peut tout à fait imaginer que sur la Grande Région Grenobloise on trouve aussi les caractéristiques d'un développement territorial à cette échelle, que ce soit sur la mobilité, l'économie, le tourisme... et sur les questions environnementales aussi.

Mon ressenti, c'est que quelque part, ce que vous avez choisi d'être n'est pas une forme de structuration nouvelle mais plutôt une plateforme d'échanges entre territoires. Ce n'est pas facile et quand on rentre dans le détail, il y a des discussions qui nécessitent de prendre du temps pour aboutir à des solutions sur les actions à mettre en place pour la mobilité ou pour telle ou telle autre thématique.

Mais si on ne se dote pas, à un moment donné, d'un lieu de discussion et d'échange sur ces questions, on n'avance pas, ou alors on avance à des vitesses très variables selon les sujets. Pour prendre notre territoire, aujourd'hui, que ce soit sur la politique agricole et alimentaire ou sur la politique forestière, sujets que je connais un peu, c'est au travers des Inter-Tepos

notamment que ça avance. Alors que sur les territoires sans inter-TEPOS, ça n'avance pas, ou très peu au regard des enjeux qui sont devant nous.

Sur la Grande Région Grenobloise, ce qu'il me semble important de dire, c'est que notamment au niveau de l'adaptation au changement climatique, si on ne se met pas tous autour d'une grande table, on aura du mal à avancer sur ces thématiques qui ne sont pas encore le sujet critique sur la table mais qui vont le devenir à très court terme.

Benoît PARENT : Sur la question des territoires qui parce qu'ils seraient sinistrés pourraient faciliter la mise en œuvre, je n'y crois absolument pas. Si l'on prend l'exemple du Grand Lyon qui a son pôle métropolitain, il ne me semble pas du tout dans ce cas, sauf Saint-Etienne éventuellement mais son rattachement au pôle métropolitain lyonnais est un rattachement à une locomotive. Concernant le Franco-Genevois, ils ont bien identifié leurs enjeux, par exemple les difficultés sociales à Annemasse, et des enjeux interterritoriaux franco-suisses ainsi que des projets frontaliers. Idem pour Nantes-Saint-Nazaire, pour le contrat de réciprocity entre Toulouse et le reste du département, Airbus et d'autres partenaires, etc.... Ce qui ressort d'un ouvrage porté par la fédération nationale des agences d'urbanisme, c'est que chaque pôle métropolitain est un prototype, mais on voit simplement qu'il y a des enjeux qui ne peuvent plus se traiter aux mêmes échelles de territoire. Il n'y a presque plus de sujet qui puisse se traiter à l'échelle d'un EPCI, et même si nous n'avons pas de pôle métropolitain, on voit bien qu'il y a des sujets à cette échelle ou de projets interterritoriaux. On n'est pas au niveau zéro mais il faudrait avoir un dialogue interterritorial qui soit un peu mieux structuré.

Yannik OLIVIER : L'Imagination ou pouvoir ! En 40 ans, j'ai beaucoup rêvé... mais les choses ont quand même un peu évolué.

Un participant : Ce qui est clair, c'est que si quelqu'un décide tout seul dans son coin et déclare : « J'ai pensé pour vous ci et ça », ça ne marchera pas, quelle que soit la personne...

Yannik OLIVIER : Peut-être vais-je réussir à réunir les trois présidents des exécutifs...

Un participant : Mais on les a déjà réunis en réunion commune, avec un franc succès !

Yannik OLIVIER : Nous allons passer à la contribution au STRADDET. Merci Madame pour votre optimisme !

Echanges sur la contribution du Sud Isère et de la Grande Région de Grenoble au SRADDET



Murielle PEZET-KUHN, Directrice d'études environnement AURG

Nous vous proposons de travailler en séance plénière sur la partie Aménagement du Territoire et sur la partie Mobilités et Infrastructures, les autres sujets étant sans doute plus consensuels.

Yannik OLLIVIER

Nous avons envisagé de traiter cette contribution en plusieurs ateliers, mais ça s'est avéré compliqué et il nous a semblé qu'il fallait traiter plutôt cela en assemblée plénière. Et, (je regarde Jérôme DUTRONCY), nous pourrions faire la transition entre ces deux sujets principaux avec l'environnement.

Murielle PEZET KUHN

Lors d'un temps d'introduction, nous avons prévu de rappeler les principes de contribution au SRADDET et les éléments de la contribution de la Grande Région Grenobloise au SDRADDET. Cette contribution a été travaillée à partir de juin 2017. Les aspects techniques ont été préparés dès l'été car la contribution devait initialement être remise au mois de septembre. Nous nous sommes rencontrés avec les techniciens du SCoT, de la Métropole, du Voironnais, de l'Oisans, des PNR Vercors et Chartreuse et du département de l'Isère. Nous remercions tout d'abord le Département d'avoir contribué à ces échanges, au départ oralement puis de manière écrite. Nous remercions le Grésivaudan pour nous avoir aussi envoyé sa contribution. La contribution qui vous a été remise comporte donc déjà beaucoup d'éléments.

Philippe AUGER

Un point à souligner : nous avons convié, y compris aujourd'hui, des territoires qui ne sont pas dans le SCoT : Vercors, Chartreuse, Matheysine et Oisans. L'Oisans nous a aussi transmis une proposition écrite pour compléter le dispositif. Cela ne veut pas dire qu'ils vont cosigner avec vous cette contribution, mais ils sont venus travailler dans une démarche très ouverte.

Yannik OLLIVIER

Si l'on arrive à une cosignature, c'est bien, sinon ce sera une contribution d'EPCI partenaires.

Murielle PEZET KUHN

Nous sommes en revanche pleinement d'accord sur les remarques concernant la partie diagnostic. Cette partie devait à l'origine tenir en une page, mais au regard des autres contributions, l'EP-SCot a tout de même souhaité bien resituer la Grande Région Grenobloise et le Sud Isère dans la Région Auvergne Rhône-Alpes à travers quelques cartes et chiffres-clés (notamment, **les emplois de la GREG représentent 10% des emplois de la région AURA**).

Le but est d'avoir des éléments d'éclairage mais nous supprimerons les éléments qui n'apparaissent pas pertinents...

➤ **On convient ne de pas entrer dans le détail. Toutefois, les cartes et chiffres-clés initialement destinés à la séance plénière sont reproduits ci-après sous le titre « Temps 1 : Partage de quelques éléments d'éclairage sur le positionnement de la GREG »**

Annexe 3 – Qu'est-ce que le SRADDET ?

Annexe 4 – Partage de quelques éléments d'éclairage sur le positionnement de la GReG

Annexe 5 – Cadre du projet de contribution au SRADDET et des échanges

Annexe 6 – Attendus particuliers sur les thèmes portés par le SRADDET et débat sur le positionnement par rapport aux priorités à porter vis-à-vis du SRADDET

1-Débat sur l'aménagement du territoire

Francis GIMBERT, Président Communauté de communes Le Grésivaudan :

Une chose m'interroge car je crains que l'on soit dans l'illusion : la question de la répartition de la croissance. La croissance et en partie la création d'emploi sont pour l'essentiel endogènes et concernent la grande agglomération grenobloise, soyons clairs. Mais les entreprises font leur marché, on ne décide pas de leur implantation à leur place, donc je ne voudrais pas que l'on crée des illusions à travers ça.

Sur les grands équipements, la question qui est posée ici est celle de leur répartition, qui ne peut pas être uniforme sur le territoire. L'accessibilité exige que les grands équipements soient rassemblés. C'est la fonction des grandes agglomérations, des agglomérations plus petites, on ne peut pas mettre un hôpital dans chaque commune ni même dans chaque intercommunalité. Il faut donc faire attention à la façon dont on écrit les choses là-dessus.

Enfin, l'expression « pôle urbain, péri-urbain et territoires montagnards » revient souvent. Cette énumération tend à mettre les gens dans des cases et je ne suis pas sûre qu'elle soit très heureuse.

Réaction: Moi je suis plus nuancé, Francis, parce que la croissance est quand même un terme qui est très large. On y est pour quelque chose si IKEA est à Saint-Martin d'Hères, on y est pour quelque chose si le centre commercial Neyrpic se fait..., enfin le politique y est pour quelque chose. Les entreprises c'est une chose, mais le politique également. Il ne faut pas dire qu'il n'a pas de poids.

Francis GIMBERT : J'ai surtout dit qu'il ne faut pas croire qu'on puisse répartir les choses comme on veut.

Réaction: La croissance passe aussi par l'équilibre démographique. On sait que le SCoT a fixé des règles qui se veulent très pertinentes. Mais je l'ai dit plusieurs fois : le SCoT dit qu'il faut effectivement privilégier les pôles urbains au détriment du rural, ou du moins freiner le rural qui aujourd'hui est le seul à assumer la croissance démographique, mais est-ce qu'on se donne les moyens pour que l'urbain remplisse correctement la mission qu'on lui a donnée ? Ce n'est pas sûr.

Yannik OLLIVIER : Sur le plan démographique, le périmètre SCoT et le périmètre des EPCI, est-ce qu'on a des chiffres ?

Murielle PEZET-KUHN : On ne les a pas prévus pour aujourd'hui.

La tendance démographique est positive mais elle est plutôt liée à l'augmentation du solde naturel parce que la tendance migratoire est négative. Dans les grandes agglomérations elle est négative, mais même en périphérie sur les EPCI, est l'est souvent aussi, ou proche de zéro.

Christine GARNIER, Vice-Présidente Grenoble-Alpes Métropole : Sur ces questions démographiques il faut savoir de quoi on parle. Parle-t-on de croissance économique ? On pourrait ne pas utiliser le terme croissance par exemple. Ou alors que l'on précise. Je ne voudrais pas qu'on tombe dans la caricature « croissance ou décroissance » mais qu'on dise de quoi on parle : est-ce que c'est l'augmentation de la population au total, est-ce que c'est le développement économique, qui est plutôt plat ou qui remonte très légèrement ? On est là sur des questions de fond, au-delà du SRADDET, et je ne sais pas si dans le cadre de la contribution au SRADDET on peut aller jusque-là. Mais sur le plan de l'organisation économique, veut-on une meilleure répartition des nouveaux emplois en maintenant une croissance endogène, c'est-à-dire ne pas quitter un EPCI pour aller dans un autre ? C'est le cas avec les implantations d'entreprises, c'est cela qu'il serait important de mieux organiser. Même si c'est bien toujours le chef d'entreprise qui décide, les conditions d'accueil comptent quand même énormément.

Réaction: J'ai un peu tendance à être simpliste et ça me va bien car ça me permet de me mettre d'accord avec moi-même, mais quand on parle de croissance, pour moi c'est d'abord au niveau démographique. Car si la démographie est en baisse, ça veut dire que notre territoire manque d'attractivité, donc il faut réagir pour rendre le territoire plus attractif. Ça peut être sur le plan économique entre autres, et se repose là le problème de la croissance économique auquel on peut être opposé selon son idéologie. Il n'empêche que l'attractivité du territoire est extrêmement importante. Je peux ajouter aux propos de Christine Garnier que certes, c'est l'entreprise qui décide mais il faut quand même toutes les conditions pour les attirer. J'ai connu ça du temps où il y avait une concurrence souvent déloyale entre le Voironnais, le Grésivaudan et le territoire de l'agglomération, et on avait beau rédiger une charte « bisounours » disant qu'on n'allait pas se faire la guerre entre Voiron, Crolles etc., il n'empêche que dès qu'on pouvait prendre une entreprise à un petit copain, on la prenait !

Réaction: Mais c'est plus facile de faire venir une entreprise à Crolles ou à Villard-Bonnot qu'à Pontcharra. De la logistique à Pontcharra, aucun problème, mais de l'industrie ou du service, c'est plus compliqué.

Murielle PEZET-KHUN : Pour apporter des éléments complémentaires à ce qui a été dit sur la GREG au regard des disparités territoriales : on est en gros à 0,6 % de croissance si on prend toute la grande Région de Grenoble, avec 0,3% sur la métropole et des aires que je connais bien qui sont entre 1,6% et 2% de croissance.

Nous allons sortir les chiffres pour le bilan du SCOT : on a encore (mais ça commence à s'inverser) des pôles ruraux qui attirent plus. Mais on a quand même une tendance à la croissance des plus gros pôles, et moins des plus petits. Une tendance qui est plutôt rassurante par rapport à ce qui a été fait. Sinon, du point de vue du solde migratoire que l'on a regardé dans le détail pour la contribution, la part des nouveaux arrivants de l'aire urbaine grenobloise, est de 3,7%. Elle est supérieure à celle de Saint-Etienne (2,5 %) ou de Lyon (3,2%) mais elle est un peu inférieure à celle de Clermont-Ferrand (4%), et surtout de Genève-Annemasse(6%).

Yannik OLLIVIER : On revient sur le fait de « promouvoir un meilleur équilibre entre le fonctionnement à l'échelle régionale, notamment pour les plus grands équipements ».

Réaction: Concernant les grands équipements, il est sûr qu'il y a des équipements structurants. Il pourrait y avoir à ce titre dans le SRADDET des prérequis pour les SCoT. Là le SRADDET aurait tout avantage à positionner ses prérequis contrairement à d'autres types d'équipements qui participent plus à des fonctionnements locaux.

Yann OLLIVIER ; Concrètement, donnez-moi un exemple. L'hôpital ?

Réaction: Il s'agit surtout des équipements de santé.

Murielle PEZET-KUHN : Ce qui était défendu dans la conclusion, c'est de proposer à la Région de se baser sur des structures multipolaires et d'identifier ce qui relève du SRADDET (avec sans doute la Région qui donnerait de grands objectifs et de grands critères de ce point de vue). En conséquence il y a un rôle pour les SCoT : travailler concrètement à l'échelle des territoires sur l'équilibre entre les différents pôles qui constituent ces SCoT. Ce que j'ai compris, c'est que justement ce que défendait le SCoT de Nancy est la multipolarité autour d'une métropole avec une répartition des éléments de croissance (logements, etc.) liée à cela. L'idée serait donc de proposer à la Région de laisser au SCoT ce rôle.

Jean-Paul BRET, Président Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : ~~Tu as raison.~~ Quelle articulation mettre en place avec le SRADDET et les politiques contractuelles ? La Région a déjà décidé des sites touristiques majeurs sur son territoire qu'elle voulait privilégier. Indépendamment du SRADDET, la Région a déjà pris des options. Est-ce que le SRADDET est de nature à venir infléchir ces options ?

Réaction: Ce que dit Jean-Paul BRET est pertinent, car on peut clamer haut et fort que le SRADDET ne viendra pas perturber l'agencement des différents documents d'urbanisme... le SCoT par exemple de la région grenobloise, ou le Schéma de Secteur du Pays Voironnais ou tout autre document d'urbanisme en cours d'élaboration. C'est ce qui est ressorti de la conférence qui a eu lieu à Lyon.

Réaction: Cela pourrait être une contribution que de dire : On prend acte que le SRADDET ne va pas modifier l'ordonnancement, mais on attire votre attention sur tel et tel axe de la politique régionale qui est dans le domaine de votre compétence.

Murielle PEZET-KUHN : Est-ce que vous voulez aller jusqu'à demander que pour les politiques régionales déclinées du SRADDET, il y ait une articulation avec le SRADDET et de la contractualisation ?

Sophie TERRIER, Région Auvergne Rhône-Alpes : Concernant les contributions, la Région attend des territoires qu'ils formulent des propositions concrètes. Donc il ne faut pas hésiter à évoquer des projets que la Région puisse facilement exploiter. Sur les règles et la prescriptivité, il ne faut pas hésiter à les intégrer dans les contributions et à mettre des projets sur lesquels vous pensez que le SRADDET va être prescriptif, et il faut que vous fassiez remonter ce dont vos territoires ont besoin. Je voudrais vous dire aussi qu'une plateforme citoyenne a été mise en place : <http://jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr>, sur laquelle on trouve toutes les contributions. Il y a également des thèmes de discussions, sur la mobilité, l'environnement. D'autres thèmes de discussion sont prévus.

Réaction: Cette plateforme, j'y suis allée et ce qui apparaissait en premier au niveau de l'aménagement du territoire, c'est « aller s'installer en campagne ».

Sophie TERRIER Oui, ce sont des sujets de discussion

Réaction: C'est tout de même important de le dire ce matin : « Aller s'installer en campagne », c'est « les villes moyennes contre les métropoles » ! Ce n'était pas marqué « contre » mais « les villes moyennes, ne pas tout mobiliser dans les métropoles, etc., contrairement à ce que vous dites : à un moment donné, il faut que les équipements soient rassemblés.

Jacques ADENOT : Ce que je voudrais évoquer aujourd'hui, c'est que la Région Auvergne Rhône-Alpes est en construction de sa vision et de son modèle avec effectivement des approches de rééquilibre. L'ancienne région Auvergne étant de plus en plus développée que l'ancienne Région Rhône-Alpes, il y a un certain nombre de regards qui se portent vers l'Auvergne et un peu moins vers Rhône-Alpes en ce moment.

Dans la contribution, il sera utile de dire qu'il ne faut pas oublier le territoire de montagne que nous sommes. J'imagine que Les Savoyards auront sans doute plus ou moins la même attente, celle d'être reconnus comme habitant un territoire montagnard avec des structurations, et je rejoins Francis Gimbert qui évoquait le développement très endogène de nos activités.

Je souhaiterais faire remonter le fait que le SCoT de la grande Région grenobloise, finalement, a bien pour état d'esprit de le faire d'arriver à quelque chose de multipolaire avec une articulation des échelles, petite, moyenne, secondaire ou principale, et que la Région prenne en compte cet état d'esprit compte-tenu des grands bassins de vie, stéphanois, grenoblois.... Et qu'il y ait une même recherche d'articulation entre ces grands bassins de vie. Par exemple, au niveau des grands équipements tels que les enseignements d'études supérieures, qu'il y ait une répartition qui fasse que chacun des territoires ait un développement qui laissera la place à la fois à un étalement urbain vraiment très maîtrisé et dans un cadre où, pour ce qui est de Rhône-Alpes, il y ait un certain nombre de parcs naturels qui structurent aussi. Tout cela doit s'articuler. Il ne s'agit pas pour ce qui est de notre contribution au SRADDET en matière d'aménagement du territoire, de développer les territoires ruraux complètement sauvages et sans tenir compte des enjeux d'efficacité sur la maîtrise du foncier et la maîtrise des grands fonctionnalités territoriales que sont la montagne, à des échelles grandes et petites.

Si le SRADDET pose juste la question des grandes autoroutes et des grands aéroports sans prendre en compte qu'à un moment donné on souhaite aussi développer une meilleure mobilité travail-domicile à de petites échelles, on passera à côté je pense d'un principe important à appliquer à l'ensemble de la région, même si bien sûr pour l'Auvergne le développement prendra une autre vitesse et une autre dimension.

Réaction: Je crois qu'il faut faire attention à la façon dont on décrit l'Auvergne. Il y a des endroits qui sont fort dynamiques en Auvergne. Il faut être nuancé. Je crois que faire société, c'est organiser des réseaux à différentes échelles. On a de grandes agglomérations qui structurent cette région. Ça n'apparaît jamais dans notre contribution et il y a un complexe grenoblois vis-à-vis de Lyon. Clairement Saint-Etienne et Grenoble sont de grandes agglomérations mais elles ne fonctionnent pas à la même échelle et elles sont davantage spécialisées. Ça plaît ou ça ne plaît pas, c'est juste une réalité. Si on n'intègre pas ça on ne saura pas travailler sur le redémarrage de l'activité. Je pense qu'il ne faut pas avoir de complexe et dire que Lyon a un rôle particulier à jouer. Si l'on en vient à la question des mots qu'on évoquait tout à l'heure, je crois qu'il ne faut pas hésiter à dire ça. Ce n'est pas faire injure à Grenoble de dire que Grenoble n'a pas la même fonction que Lyon. C'est un grand voisin avec qui on doit travailler, avec qui on travaille et avec qui a des échanges, c'est juste une évidence.

Deuxième chose : ce que l'on peut attendre de la région vis-à-vis du SDRADDET en termes d'aménagement à un cadre fin, c'est qu'elle ne s'intéresse pas à l'aménagement des friches industrielles parce que c'est de la voirie, ou d'aides à la construction d'aires pour les gens du voyage, parce que c'est de la voirie.

Réaction: Ah d'accord ?

Jacques ADENOT : Eh bien oui !... Ce sont des choses que j'ai proposées en commission Région, mais on m'a dit non, non, non, ce n'est pas éligible. Donc on va mettre des choses qui sont moins stratégiques pour le territoire.

Benoît PARENT, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Grenoble : Juste un mot sur l'opposition espaces urbains/espaces ruraux, une contribution en cours sur les villes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vise justement à ne pas les opposer et à montrer la complémentarité entre ces villes et agglomérations et avec les territoires ruraux et péri-

urbains. Cela dit, une vraie question qui se pose sur la structuration de la Région grenobloise, c'est aussi son rapport avec la montagne et avec ses franges les plus au Sud, la porte d'entrée par rapport aux Alpes du Sud et à la Drôme, évidemment le lien avec le nord de la Drôme et le sud du Vercors et les Hautes-Alpes et leur accessibilité. On est sur des questions de l'attractivité de la Région grenobloise, et aussi du rôle du CHU par rapport à la montagne l'hiver et l'été. La réaffirmation, au-delà de la frontière régionale, de cette spécificité, est c'est tout l'intérêt de cette contribution qui soit au-delà de l'échelle du SCoT : la Matheysine, l'Oisans et les massifs du Vercors et de Chartreuse dans cette contribution pourront montrer cette particularité-là à l'échelle régionale.

Jacques ADENOT : Par rapport au SRADDET lui-même, le Parc du Vercors est concerné par le SRADDET, c'est une donnée à plusieurs titres. D'abord parce que le Parc est une structure qui est un outil d'aménagement du territoire reconnu comme tel, ensuite parce que cette structure a pour socle l'agglomération grenobloise que nous avons en commun.

Deuxième chose, il est clair que le positionnement particulier du Parc du Vercors (et des parcs régionaux de la Région Aura) implique de poursuivre les échanges entre des structures porteuses d'objectifs de développement et de choix d'aménagements structurants. Notre façon de faire est d'être regroupé avec les autres parcs via l'APARA qui est une structure de promotion réunissant les 9 Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes. Nous avons fait une contribution le 14 octobre dernier pour exprimer nos attentes vis-à-vis du SRADDET. D'abord on a dit qu'on ne voulait pas briser l'organisation d'une armature territoriale régionale qui articule les espaces métropolitains, les espaces ruraux et des espaces péri-urbains. C'est quelque chose qui pour nous est assez majeur. La deuxième chose, c'est qu'il nous semble qu'il faut renforcer, du point de vue des parcs, les cohérences des politiques territoriales dans un objectif de coopération entre ces espaces métropolitains, péri-urbains et ruraux. Si on ne joue pas ça, je ne sais pas ce qu'on fait ensemble. La troisième chose est de renforcer le rôle des PNR en tant qu'outils d'expérimentation : on n'est pas obligés de réussir tout de suite mais on peut essayer, en tirer profit et tenter de faire de l'innovation, que ce soit une occasion de transfert de politiques régionales si c'est être utile et si ça correspond à quelque chose.

Ensuite il y avait l'idée de déployer une politique ambitieuse en faveur des territoires de montagne, je le redis parce que c'est pour nous l'un des points essentiels, pour garder notre existence de territoires de montagne, et pour qu'on puisse capitaliser et diffuser les enjeux de développement au maximum dans un nouvel espace régional. Comment nous y sommes-nous pris ? Nous nous sommes réunis avec les différents parcs de la région et nous avons essayé de présenter un document qui a trois parties – je ne sais pas si ça peut coïncider avec la manière dont vous voulez présenter les choses. D'abord on a posé la dimension stratégique, pour dire qu'il faut qu'on positionne les parcs comme des outils au service des politiques d'aménagement. Ce n'est pas une évidence, et encore moins aujourd'hui, et en même temps qu'ils soient positionnés pour les politiques de développement durable pour la Région en tant que telle. Il y a des enjeux de développement durable, il faut qu'on les identifie, il faut qu'on fasse les liens pour le SRADDET sinon ils ne comprendront rien si on ne nomme pas ces liens. Le deuxième document est un schéma de spécialisation des parcs qui sont installés en Auvergne Rhône-Alpes, qui sont à l'interface d'espaces ruraux et d'espaces péri-urbains. Le troisième temps, qui nous paraît clé, est de faire le focus sur l'action des parcs, en particulier en Rhône-Alpes évidemment, et des expérimentations qui sont en cohérence avec les enjeux du SRADDET, et là, on donne des exemples. C'est donc ce qu'on a fait, parc par parc.

Si je dis ça, c'est que ce n'est pas tout à fait un détail, c'est qu'ils attendent qu'on exprime des attentes, mais si on les exprime sans faire le lien avec les thématiques du SRADDET, je ne vois pas en quoi ça ne serait pas une espèce de litanie alors que la lecture régionale est de voir en quoi il y a des liens, et à quels niveaux, avec les thématiques du SRADDET. Ça a amené une réflexion sur les enjeux. Ça doit nous permettre de dire : voilà, nos attentes c'est ça, vous voulez savoir ça et pas autre chose, et nous, là, on vous attend vraiment, et ça

s'inscrit en plus dans notre programme. Là-dedans, il y a l'action des parcs en lien avec les enjeux thématiques du SRADDET. Par exemple, sur l'équilibre et l'égalité des territoires, pour la gestion économe du territoire, etc., on avait une série d'exemples précis pour chaque parc. Voilà, ce document existe.

Pour nous, c'est une manière de vous dire que vous pourrez peut-être puiser là-dedans, en tout cas pour le Parc du Vercors, pour tous les éléments qui pourront concerner notre zone à nous, de manière qu'on puisse vous apporter quelque chose de concret et pratique. Et pour qu'on soit en cohérence car le risque que je crains, c'est qu'on ait des discours qui ne soient pas en cohérence et demain, comment est-ce que ça va être interprété par le Conseil régional ?

Yannik OLLIVIER : Merci pour votre contribution. Nous venons de le recevoir et il y a des éléments frappés au coin du bon sens et des idées qu'il faut absolument retenir, notamment sur le fait que la métropole n'a pas assez de regard sur les territoires de montagne et les parcs.

Jacques ADENOT : Je pense qu'on a vraiment à partager. On se l'est dit tellement de fois avec Jérôme. On a à passer des contrats d'échange, de vrais partenariats. On n'est pas du même gabarit, tant pis, ce n'est pas grave. Qu'est-ce qu'on peut partager et qu'est-ce que ça nous aide à faire de mieux demain ? Y compris l'innovation et l'expérimentation.

Yannik OLLIVIER : La taille, c'est le complexe que l'on fait vis-à-vis de la métropole de Lyon.

Jacques ADENOT : La preuve, c'est qu'on s'est entendu sur l'instant, et que c'est que ça s'est déjà passé.

Christine GARNIER : Concernant nos inquiétudes vis-à-vis de la politique régionale, je crois que quelque part on peut rappeler que les grandes villes comptent beaucoup de personnes précaires et à revenus modestes, et qu'il faut prendre en compte quels types d'emplois ces personnes plutôt moins diplômées que d'autres peuvent trouver. Quand on parle de rééquilibrage au regard des emplois, la question est quelle qualité d'emplois ? Il y a du qualitatif, pas que des décomptes à prendre en compte.

Sur les spécificités, il me semble qu'il manque quelque chose, ce sont les équipes de recherche qui sont à la pointe mondiale dans notre région, on n'en parle pas assez et c'est à citer à chaque fois comme une qualité du territoire qu'on méconnaît. Concernant les relations à la montagne, j'ai vu qu'on cite plusieurs fois Belledonne, Vercors et Chartreuse mais je pense qu'il ne faudrait peut-être pas oublier de citer la Matheysine et le Trièves, et l'Oisans bien sûr. On a eu une réunion très intéressante il y a quelque temps avec la Métro et le Trièves, avec des éléments très intéressants de travail sur les questions du bois, de l'agriculture et sur le transport aussi, c'est à prendre en compte.

Sur la liaison ferroviaire, ce qui ne me va pas du tout, dans le document, c'est quand on parle de Grenoble vers le Sud, on n'a pas la question de la liaison ferroviaire Grenoble-Veynes, et il faut vraiment qu'on parle de la préservation et de la rénovation de cette ligne. A débattre bien sûr, mais c'est un sujet d'actualité.

Jean-Noël CAUSSE : J'ai passé un certain nombre d'années au CDRA du Sud-Isère en tant qu'élu du Sud Grenoblois. On a travaillé beaucoup sur les liens entre le Sud Grenoblois, l'Oisans, le Trièves et la Matheysine. Sur la cohérence de l'organisation du territoire, je pense qu'il est fortement question d'eau, parce que lors du dernier comité on nous a présenté le SAGE Drac-Romanche et on a attiré notre attention sur l'approvisionnement en eau de l'agglomération, en disant que la fonte des glaciers pouvait poser des problèmes à long terme. Donc il y a un travail à faire sur l'eau potable et je pense que les échanges entre l'Oisans et la Métropole à ce sujet-là sont importants, ils sont vitaux. En ce qui concerne l'eau, on a aussi tout le travail sur la gestion des crues et sur les eaux de surface qui sont

importantes aussi.... Sur le plateau de Champagnier, on envoie toute notre eau vers Eybens, et je pense à l'eau qui va des secteurs de l'Oisans, de la Matheysine et du Trièves à chez nous. C'est vraiment important et c'est lié à nos pôles territoriaux et pour la relation des territoires du sud du département et de la métropole.

A Vizille par exemple, il y a vraiment un problème en ce qui concerne les transports. Nous, par rapport par exemple au secteur de Nancy, on a la question des saisons qui est importante en ce qui concerne les sports d'hiver. Et les saisons impliquent aussi beaucoup de choses sur les questions sociales, parce qu'on a le travail saisonnier qui est difficile à gérer, je pense qu'il y en a d'autres qui le savent bien. En Oisans, les travailleurs saisonniers sont souvent en difficulté, du point de vue de la santé et de beaucoup d'autres points de vue. Sur la question de l'emploi encore, il y a l'emploi lié au tourisme de loisirs de proximité. Il me semble qu'il faut vraiment travailler ça.

On avait justement hier le Conseil d'Administration du SABF, Syndicat d'Aménagement du Bois Français qui nous relie tous ensemble, le Grésivaudan et la Métropole et qui fonctionne très fort en ce qui concerne le loisir de proximité qui a un rôle social très important. Ce ne sont pas des gens très favorisés qui utilisent le SABF. Il y a le ski nautique et la pêche, mais l'activité principale est surtout la baignade. Le SABF n'est peut-être pas un point qui est à l'échelle du SCoT, mais sur la Trame Verte et Bleue, apparemment, il y a un problème de coïncidence entre celle de la Métro et la Trame Verte et Bleue du Grésivaudan, en particulier en ce qui concerne le SABF.

Dernier point, la complémentarité, en particulier en ce qui concerne les saisonniers, entre l'agriculture et le tourisme. Le tourisme, on a souvent dit que c'était un secteur important pour l'emploi chez nous, qu'il s'agisse du grand tourisme ou du tourisme de proximité. Il y a un lien à trouver avec des gens qui attendent quelque chose entre l'agriculture, le tourisme et le social, qui lie les trois. Avec la Métro, on a un projet sur l'agriculture, sur le secteur de Vaulnaveys-le-Bas, qui aurait accueilli des gens en difficulté sociale, il y a quelque chose à trouver, il y a une demande et des attentes de ce côté-là.

Ce qui a été dit sur Nancy aussi je crois, c'est qu'au niveau du territoire, ils travaillent par rapport à des projets. On a souvent dit qu'il fallait être à l'écoute des initiatives du terrain, et je pense qu'il y a des initiatives importantes. Et lancer des appels à projets plus larges que chacune de nos attributions respectives serait une façon d'avancer.

Philippe AUGER : C'est intéressant mais ça dépasse les limites de notre réflexion sur le SRADDET. On aurait pu parler de Saint-Martin-le Vineux aussi.

Murielle PEZET-KUHN: J'ai une question sur les sujets économiques. Il y a le SRDEII, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui a fixé des objectifs plutôt en termes de filières. Ce que l'on a vu pour l'instant avec les techniciens, c'est que le SRADDET devra décliner du point de vue de l'aménagement du territoire ce qui a été établi par le SRDEII en termes de grandes logiques d'organisation de filières à l'échelle régionale. Est-ce qu'il n'y a pas un rôle des SCoT d'organisation de l'espace économique et d'accueil d'activités, et que le SRADDET nous donne ses grandes exigences et ses critères pour que les SCoT puissent spatialiser cela ?

- Tout en préservant des possibilités de développement pour le plus long terme,
- Sans remettre en cause naturellement la mise en valeur des espaces agricoles, naturels protégés,
- Et tout en se laissant aussi la possibilité de répondre - et le Scot en est convaincu - à des opportunités exceptionnelles de développement, au-delà de ce qu'on avait prévu en matière de planification.

Est-ce que voulez garder ces trois points sur l'économie ?

Réaction: Moi, tout ce qui concerne les filières, je l'évacuerais. Il faut vraiment se poser la question des espaces, de la question spatiale du développement mais pas les questions de filières.

Annexe 7 – Rappel de la proposition sur la mobilité et les infrastructures de transport

2-Débat sur la Mobilité et les infrastructures de transport

Muriel PEZET-KUHN : On passe directement au point « Grande accessibilité / articulation mobilité – développement des territoires et urbanisme »

Une remarque préalable : L'harmonisation des offres et la tarification des différents réseaux de transport avec l'émergence d'un syndicat mixte de coordination des réseaux TC à l'échelle de la grande région grenobloise, c'est une question importante, voulez-vous aller jusque-là dans la contribution du SCoT ?

➤ **Il est convenu de ne pas aborder dans le détail tous les thèmes. La discussion relative aux moyens se concentre sur quelques questions :**

- *Comment relancer la place du ferroviaire grenoblois, tant pour les déplacements internes à l'agglomération grenobloise que pour la grande accessibilité, en s'interrogeant sur la place du ferroviaire dans l'aménagement du territoire*
- *La question des autoroutes, la pérennisation des gains de fluidité permis par le projet A480-Rondeau, leur rôle de plus en plus multimodal, notamment pour l'accès au cœur de la métropole grenobloise, les questions de voies spécialisées pour les transports en commun et le covoiturage.*
- *Sur l'organisation des mobilités au sein des territoires, les questions de modes actifs et de cohérence des déplacements, de renforcement de l'offre de transports en commun lorsque c'est pertinent, la réorganisation de l'offre de stationnement et la place affectée à la voiture.*

Réaction: Globalement il faut qu'on évite tout ce qui va apparaître comme une expression technocratique. Entre techniciens il n'y a pas de problèmes mais avec les élus...

Réaction: Première remarque, ce serait bien de ne pas mettre l'axe de Bièvre dans les liaisons extrarégionales. C'est de pure forme, mais c'est extrême là. C'est une question de communication.

Réaction: Sur le covoiturage, je crois qu'il faut qu'on distingue les choses. Tant qu'on est sur « il faut inciter à », sans précision, il n'y a pas de problème. Mais dès qu'on est sur le passage des voies réservées... Il faut qu'il y ait un seuil. Il ne faut pas qu'il y ait 2 personnes dans la voiture dont une avec le chauffeur. A deux personnes, ça ne va pas donner accès à la voie réservée. Je le dis de manière un peu brutale mais c'est à partir de trois. Parce que sinon on va nous dire « toutes les personnes qui ont un chauffeur, elles covoitent ».

Un peu de protestation dans l'assistance

Réaction: Non mais vous savez : parmi tous ceux qui s'expriment haut et fort, il y a des élus qui ont des chauffeurs...

Constant BERROU, chargé de mission AURG : Il y a aussi des critiques de votre part relatives au covoiturage sur la voie réservée qui va gêner les transports en commun ?

Jérôme DUTRONCY ? : C'est sûr que si on est 3 ou 4 personnes dans une voiture pour six personnes on aura deux voitures et pas trois, on va donc moins encombrer la voie réservée, et puis les véhicules avec chauffeurs vont vouloir prendre la voie réservée. C'est une critique qui montre qu'on n'est pas d'accord avec les 100000 véhicules dans la journée.

Sur le lien urbanisme-habitat, on a mis des choses et il faut écrire des choses. On n'est qu'au début de la réflexion, y compris ce qui apparaît là, dans ce qui est affiché. Dans la page précédente, on disait « urbaniser à proximité des axes » et à la fin on dit « réduire l'exposition des populations aux nuisances », ce qui peut dans certaines situations être contradictoire. Les axes de circulation, ce sont les axes de transport collectif. Donc, faut-il éloigner les populations ? (Il faut dire aussi que dans la métropole, il y a quelques axes où il n'y a que le tram, comme le cours Berriat). Donc : « Rapprocher des transports en commun mais éloigner de la pollution » : on voit qu'on a des choses un peu plus fines à travailler sur ces sujets-là. La question de la densification à proximité des axes est une question qui n'est pas sans limite, c'est-à-dire qu'il faut densifier à proportion (enfin, le mot n'est pas exact) de ce qu'est la desserte. On a une réflexion de principe qui est posée, mais sur laquelle on ne pourrait pas aller jusqu'au bout. Et c'est une question non seulement à relier avec les déplacements, mais aussi « il faut densifier les espaces jusqu'où ? » Est-ce que lorsqu'on est à 200 logements à l'hectare, il faut encore densifier ou est-ce qu'il faut donner des espaces de respiration. On a une réflexion sur toutes ces questions de densification et d'urbanisme, en lien ou pas avec les déplacements, qui à mon avis, est à développer.

Jérôme DUTRONCY : Pour compléter, il y a une logique à densifier le long des grandes voies de transport à certaines conditions car il faut protéger effectivement de la pollution issue du trafic et des nuisances que vous évoquiez. Et ça, ça veut dire, sur la manière d'urbaniser, de ne pas mettre les équipements sensibles dans cette proximité-là, ce n'est pas forcément du résidentiel. Dans une certaine mesure, on a d'autres éléments, d'autres fonctions que le résidentiel à mettre au plus près des grandes voies de circulation. J'ajoute, parce qu'effectivement, cela a été dit comme ça dans le PADD métropolitain, que lorsqu'on est traversé par une autoroute ou par une rocade, ou une grande voie de transport ou de trafic, on a plutôt vocation à transformer cet espace en boulevard urbain, c'est le mot employé pour dire qu'il doit être apaisé. C'est le mot pour dire qu'il n'a pas vocation à être seulement un grand aspirateur à voitures mais plutôt une voie de diffusion parce qu'on en a besoin dans la Métro, parce qu'il y a de grands balanciers avec les territoires.... Un boulevard urbain apaisé parce qu'on traverse une agglomération et un espace urbain relativement dense.

Réaction: On est en train de réparer 50 ans de centralisation avec un urbanisme criminel. Quand je vois par exemple l'autoroute A48 – ça s'est fait aux jeux olympiques ça - qui rentre dans Grenoble pour permettre aux autorités d'accéder le plus rapidement possible aux stations de ski, c'est une aberration. Alors on change, on dit « l'A48, ça va devenir un boulevard urbain notamment avec l'arrivée du tram mais il n'empêche que le pouvoir central va réagir. Parce que si c'est un boulevard urbain, le tram doit pouvoir passer au milieu de boulevard. Et quand on dit qu'on va le mettre au milieu du boulevard, alors à Paris ça hurle, surtout pour garder les 90 km/h. Vous voyez, il y a une contradiction. Du coup, parce que le tram est important, on l'a mis à côté du mur. L'autoroute, elle existe, et on continue à l'appeler boulevard... et on continue à avoir le bouchon !

Réaction: Il y a le même enjeu dans la vallée de la Romanche pour la desserte vers notamment les stations de l'Oisans, il ne faut pas faire de cette vallée de la Romanche une grande autoroute, là encore. Parce que des deux côtés de la vallée de la Romanche, autant économiquement que pour garantir l'habitat local, il ne faut pas en faire encore une fois absolument un aspirateur à touristes qui se déplacent en voitures individuelles. C'est un risque et le SCoT de l'Oisans est sur la même question : comment faire quelque chose d'apaisé plutôt qu'une simple autoroute.

Muriel PEZET-KUHN : Concernant l'Oisans : il a dit oui à la contribution, mais sur la question de la gestion des flux touristiques l'hiver entre Vizille et l'Oisans, ils ont fait une remarque sur l'apaisement mais en revanche ils n'en disent pas plus. Il faudrait vite les contacter pour connaître leur position.

Jérôme DUTRONCY : Vous évoquez le terme « autoroute dans un développement raisonné » mais raisonné, ça veut tout dire et rien dire...

Réaction: Oui mais c'est l'ambiguïté qui fait le consensus.

Réaction: Il y a un autre mot, c'est « équilibre ». Qu'est-ce qu'on met derrière ?

Pierre BEGUERRY : Juste une petite remarque concernant les déplacements. Dans n'importe quel coin du territoire, on doit pouvoir se déplacer pour accéder à tous les services. Mais est-ce qu'il ne faut pas aussi émettre l'idée qu'il faut aussi que les services se déplacent, c'est-à-dire ramener les services publics dans les territoires ruraux ? C'est absolument aberrant de demander à une famille du Trièves de venir dans un centre social de l'agglomération grenobloise. D'autant que le train, vous savez dans quel état il est. Ensuite, les choses qui étaient présentées tout à l'heure, c'est vraiment la coordination des réseaux de transport. Dans la combe de Gières, ici, on a trois réseaux de transports ; sans compter la Région qui doit avoir des cars, et sans compter les transports plus ou moins privés pour accéder aux cures d'Uriage ou pour accéder à Chamrousse. Donc il y a nécessité. Franchement, il y a des jours, on ne respire plus dans la combe de Gières, sans compter les cyclistes qui se font écraser...

Yannik OLLIVIER : Je vous remercie encore une fois de votre implication dans nos débats. Nous n'avons pu traiter de tous les points mentionnés dans ce projet de contribution. Vous avez été destinataire de ce projet et je vous propose de nous faire remonter d'autres éléments que vous souhaiteriez reprendre ou ajouter. A mi-janvier je vous propose sur cette base ainsi consolidée d'envoyer officiellement notre contribution à la Région. Une rencontre avec la Région serait opportune pour connaître comment ces contributions seront prises en compte .

Enfin le travail de construction de la contribution a permis de mobiliser au-delà des territoires couverts par notre SCot ainsi que les PNR et le Département : je les remercie car cela ouvre la voie à des coopérations rendues nécessaires par les évolutions de nos territoires.

Participants

- Olivier ALEXANDRE, Chargé de mission EP-SCoT de la RUG
- Philippe AUGER, directeur de l'EP-SCoT de la RUG
- Jérôme DUTRONCY, Vice-président Grenoble-Alpes Métropole
- Vincent BAYOT, Maire de Mallevall, Conseiller communautaire Saint-Marcellin - Vercors-Isère Communauté
- Pierre BEGUERRY, Vice-président Communauté de communes Le Grésivaudan
- Cécile BENECH, Responsable Communauté de l'Eau
- Constant BERROU, Chargé d'études territoires AURG
- Juliette BISARD, Mission stratégie et innovation publique Grenoble-Alpes Métropole
- Nicole BOULEBSOL, Adjointe Brié-et-Angonnes, Conseillère communautaire Grenoble-Alpes Métropole
- Jean-Noël CAUSSE, Conseiller communautaire Grenoble-Alpes Métropole
- Amandine DECERIER, Chargée de mission EP-SCoT de la RUG
- DELATOUR Anne, Chargée de Mission service Aménagement Planification, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Dominique FLANDIN-GRANGET, Vice-présidente Communauté de communes Le Grésivaudan
- Isabelle DUPRAZ-FOREZ Saint-Marcellin Vercors-Isère Communauté
- Christine GARNIER, Vice-Présidente Grenoble-Alpes Métropole
- Francis GIMBERT, Président Communauté de communes Le Grésivaudan
- Jean-François INARD, DPE Saint-Marcellin -Vercors-Isère Communauté
- Gabriel JOURDAN, Chargé d'études déplacements AURG
- Josquin LAURENT, Coordinateur du Service Coopération Territoriale Grenoble-Alpes Métropole
- Philippine LAVOILLOTTE, Chargée de mission Observation et Prospective Grenoble-Alpes Métropole
- Nicolas MILESI, Directeur de l'Aménagement Communauté de communes Le Grésivaudan
- Yannick OLLIVIER, Président du SCoT
- Paul BERTHOLLET, Adjoint Gières
- Laurence THERY, Vice-présidente Communauté de communes Le Grésivaudan
- Jean-Paul BRET, Président Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Jacques ADENOT, Président Parc Naturel Régional du Vercors
- Sylvie TERRIER, Région Auvergne Rhône-Alpes
- Daniel NIOT, Vice-Président Communauté de communes du Trièves

Excusés

- Guy GUILMEAU, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Christian NUCCI, Président Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire
- Michel OCTRU, Maire de Claix